

Actualité de la formation



Inscrivez-vous à l'Université d'Hiver de la Formation Professionnelle (27, 28 et 29 janvier 2016)
(<http://www.centre-inffo.fr/uhfp/>)

Les observatoires unis, un meilleur outil pour le secteur de l'alimentaire

L'union fait la force. Les trois observatoires du secteur alimentaire se faisaient l'écho jeudi 21 janvier de leur rapprochement et de l'intérêt de la plateforme commune de données statistiques et d'études des observatoires qu'ils ont créé le 15 janvier 2014.

Au départ, trois secteurs, 27 branches et trois observatoires. La Coopération agricole, 11 branches et son Observatoire des métiers de la coopération agricole (<http://metiers-cooperation-agricole.fr/>), les Industries alimentaires, 12 branches et Observia (<http://observia-metiers.fr/>) et l'Alimentation de détail et son Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les métiers de l'alimentation (<http://www.metiersdel'alimentation.fr/>). Les trois observatoires ont souhaité concevoir un espace de concertation et d'échanges dont la force réside « *dans la diversité des secteurs, des entreprises et des salariés qui permet à chacun d'apporter son expérience et son ses savoirs pour co-construire un avenir serein et durable de la filière.* ». Un rapprochement en droite ligne avec la création d'Opcalim le 1er janvier 2012 (voir notre article (http://www.actualite-de-la-formation.fr/le-quotidien-de-la-formation/articles-2011/naissance-d-opcalim-l-opca-des-industries-alimentaires-et-de-la-cooperation-agricole.html?var_mode=calcul)) et la signature d'un contrat de filière alimentaire le 19 juin 2013. « *Progresser ensemble est à notre époque indispensable pour satisfaire les attentes légitimes des 576 000 salariés concernés par nous travaux. Notre responsabilité est de sécuriser leurs parcours professionnels mais aussi de leur permettre de s'adapter aux évolutions multiples des entreprises du secteur de l'alimentaire.* » a indiqué Michel Kerling, secrétaire fédéral FGTA-FO et président d'Opcalim qui a également pointé que « *l'ensemble des compétences requises pour travailler dans nos entreprises nous sont communes aux deux-tiers, devant ainsi permettre une mobilité professionnelle dans l'ensemble du secteur alimentaire* ». Autant de bonnes raisons pour créer cette plateforme commune, véritable outil des partenaires sociaux leur permettant d'initier les réflexions nécessaires pour élaborer les politiques emploi-formation. Mais, a noté Michel Kerling, il est maintenant nécessaire de croiser les données avec celles des régions et « *de partager l'expertise de chacun des acteurs.* » des travaux communs ont déjà été entrepris avec des Carif-Oref et des conseils régionaux, a-t-il indiqué.

Jean-Pierre Geneslay, président du groupe de travail emploi du comité stratégique de la filière alimentaire, a souligné que les engagements pris par le secteur ne peuvent l'être qu'avec les données fournies par les observatoires. S'il s'est félicité que les objectifs du secteur aient été respectés pour la troisième année consécutive (59 % de jeunes de moins de 30 ans pour un objectif de 50 % ; 7 % de seniors pour un objectif de 5,5 %), il a souligné ce n'était pas une fin en soi « *car les observatoires aujourd'hui réunis vont nous fournir des données communes qui vont nous permettre de re-quantifier nos objectifs pour les prochains engagements.* » Avec des données plus exactes, il envisage que la filière se fixe des objectifs mieux évalués, notamment pour l'apprentissage : « *C'est plus compliqué aujourd'hui car on ne sait pas très bien comment on va l'appréhender* » concède-t-il, toutefois, il se félicite que « *l'expérience de l'alimentation de détail dans ce domaine est en train de nourrir l'ensemble du champ et nous permet de pouvoir progresser.* » C'est grâce à la plateforme, un pari, impossible au départ, qui a réussi selon lui, grâce à la cohésion du champ, branches et organisations syndicales réunies.

Mis en ligne le 22 janvier 2016

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Centre Inffo 2016

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en acceptant et en respectant les dispositions.